

Pendant cette visite, le ministre argentin des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, M. Di Tella et moi-même signerons une Convention relative à la double imposition. Je lui remettrai aussi une note confirmant que le Canada a rempli toutes les formalités requises pour la mise en vigueur de l'Accord pour la protection des investissements étrangers signé à l'automne de 1991. Cet accord entre le Canada et l'Argentine, destiné à promouvoir et protéger les investissements, entrera maintenant en vigueur. Nous croyons que des mesures de ce genre favorisent la stabilité économique et qu'elles contribuent à consolider nos relations, ce qui a pour effet d'accroître notre prospérité à tous.

Je vous demanderais maintenant de lever vos verres avec moi pour célébrer la conclusion de ces ententes qui établissent de nouveaux liens de coopération plus étroits entre le Canada et l'Argentine dans le but d'accroître nos échanges commerciaux et de créer une plus grande prospérité à la grandeur des Amériques.

Merci. Muchas gracias.